



**HAL**  
open science

# Le chanvre au prisme des cartulaires bas-languedociens (XIe-début XIIIe siècle)

Aline Durand

► **To cite this version:**

Aline Durand. Le chanvre au prisme des cartulaires bas-languedociens (XIe-début XIIIe siècle). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*: Anjou, Maine, Touraine, 2024, 131-1, pp.45-71. 10.4000/abpo.8770 . halshs-04524204

**HAL Id: halshs-04524204**

**<https://shs.hal.science/halshs-04524204v1>**

Submitted on 11 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# Le chanvre au prisme des cartulaires bas-languedociens (XI<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle)

Aline DURAND

professeur d'histoire et archéologie du Moyen Âge  
Université du Mans, laboratoire CReAAH UMR CNRS-MC-INRAP 6566

Lorsqu'on évoque aujourd'hui le chanvre, *Cannabis sativa* subsp. *sativa*, ce n'est pas à la plante textile que l'on pense immédiatement. Pourtant, les usages du chanvre ont été multiples dans les sociétés passées. La Bretagne et le Maine ont, en matière de cordages et de toiles, un solide passé moderne, voire médiéval, qu'elles mettent en valeur en tant que patrimoine à préserver<sup>1</sup>, jusqu'à en relancer actuellement toute la filière agricole et économique. La partie méridionale de notre pays a oublié peu à peu la place importance de ce végétal dans l'économie des sociétés anciennes, sauf partiellement en Corse<sup>2</sup>. Le chanvre n'a pas suscité d'attention dans les études portant sur la période médiévale, à l'exception de quelques mentions dans les synthèses d'histoire urbaine du Languedoc ou de la Provence<sup>3</sup>. Seule une étude récente du livre du cordier Jean Teisseire en Avignon<sup>4</sup> aborde la question sous un angle spécifique. Il faut dire que cette plante laisse objectivement beaucoup moins de traces écrites que les céréales, la vigne ou l'élevage des bêtes à laine. Pourtant, l'emblématique artère de la Canebière à Marseille, dénomination dont peu de Provençaux connaissent l'étymologie, prouve que la culture du chanvre a eu aussi une importance dans les contrées méditerranéennes.

Au cours des dernières décennies, le renouvellement des connaissances sur cette question est venu principalement de l'apport de l'archéologie préventive, avec au premier rang, la découverte exceptionnelle en 1995 d'un moulin hydraulique carolingien daté de 840-851 qui servait à teiller les fibres de chanvre à Audun-le-

---

\* Cet article est issu d'une communication orale présentée à la table-ronde internationale « Le Chanvre du champ au fil. Pratiques, savoirs, circulation de la Protohistoire au XXI<sup>e</sup> siècle » (Le Mans Université 17 et 18 novembre 2021) organisée par Aline Durand, Delphine Barbier-Pain, Sophie Lalignant et Aurélie Reinbold.

1 *Le chanvre en Sarthe*, Guide-Habitants-Les Amis de Louis Simon, Tours, Nouvelles Éditions Alan Sutton, 2012, 128 p.

2 LUCCIONI, Pierre-Jean, *Tempi fà. Arts et traditions de la Corse*, t. II, Ajaccio, Albiana éditions, 2009, 656 p. (notamment le chapitre sur le chanvre p. 161-177).

3 WOLFF, Philippe, *Commerces et marchands à Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, Plon, 1954, p. 233, 246 et 556. STOUFF, Louis, *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1986, p. 285-286, 290 et 293-295. COULET, Noël, *Aix-en-Provence : espace et relations d'une capitale : milieu XIV<sup>e</sup> s.-milieu XV<sup>e</sup> s.*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1988, p. 126, 312, 465-469, 486 et 1138-1239.

4 DUBOIS-MORESTIN, Mélanie, « Techniques, usages et commercialisation du chanvre à travers les archives privées d'un cordier du XIV<sup>e</sup> siècle, Jean Teisseire », dans *Le chanvre, histoire et technique d'une fibre végétale, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2020, t. 127, n°3, p. 21-32.

Tiche (Moselle)<sup>5</sup> et la mise au jour de plus en plus fréquente de fosses et d'installation destinées au rouissage des tiges dans les campagnes<sup>6</sup> comme dans les villes médiévales<sup>7</sup>. La bioarchéologie a apporté également sa contribution sur le sujet<sup>8</sup>, réactualisée récemment par une synthèse pour ce qui est de la palynologie<sup>9</sup>. Il

---

5 ROHMER, Pascal, « Le moulin carolingien d'Audun-le-Tiche », *L'Archéologue*, t. 22, 1996, p. 6-8. ROHMER, Pascal, JACCOTTEY, Luc, MILLE, Pierre et M. GLUHAK, Tatjana, « Les moulins carolingiens (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) d'Audun-le-Tiche (Moselle) » ; JACCOTTEY, Luc et ROLLIER, Gilles (éd.), *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent, des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, Actes du colloque international de Lons-le-Saunier 2-5 novembre 2011, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, 2016, p. 303-322.

6 VALAIS, Alain (dir.), *Trémentines : « La Fréteillère » (Maine-et-Loire)*, rapport d'opération archéologique, Inrap, 1999, 2 vol., p. 178-180. JOLY, Camille, VISSET, Lionel, SCAON, Camille, PONT-TRICOIRE, Corinne et FROQUET-UZEL, Hélène, « Archéologie préventive et évolution du paysage végétal de l'Âge du Fer au Moyen Âge dans le Gâtinais : mise en évidence de culture de chanvre et d'activités de rouissage (Courcelles et Sceaux-en-Gâtinais, Loiret, France) », *Archéosciences*, 2008, p. 15-20. JOLY, Stéphane (dir.), *Évolution d'un hameau péri-urbain de la fin du XI<sup>e</sup> s. au milieu du XIII<sup>e</sup> s. : Neuville-aux-Bois, Sud de Montfort*, rapport d'opération archéologique, Inrap, 2011, 2 vol., 110 et 182 p. LE BOULANGER, Françoise, BARBIER-PAIN, Delphine et LABAUNE-JEAN, Françoise, *Habitat et activité artisanale à partir de la fin du Moyen Âge, Brielles, (Ille-et-Vilaine)*, rapport d'opération archéologique, 2013, 278 p. MARCY, Thierry, *L'implantation alto-médiévale du « Petit Fontaine » : une exploitation agricole aux portes de la cité de Cambrai*, rapport d'opération archéologique, 2017, 669 p.

7 JOYEUX, Pascal et LEBRUN, Christophe, *Dreux « Ilot Viollette n°1 » rue des Embûches (Eure-et-Loire)*, rapport d'opération archéologique, 2006, t. 1 et 2, 310 p. MARCHAISSEAU, Vincent, BOULEN, Muriel et GONNET, Adrien, « Le drainage d'une zone humide intégrée à la ville de Troyes (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », LORANS, Élisabeth, POUYET, Thomas et SIMON, Gaël (dir.), *L'eau dans les villes d'Europe au Moyen Âge (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : un vecteur de transformation de l'espace urbain*, Actes du colloque tenu à l'université de Tours (21-23 octobre 2021), 84<sup>e</sup> supplément à la *Revue archéologique du centre de la France*, Tours, FERACF, 2023, p. 55-69.

8 BUR, Michel et RICHARD, Hervé, « Histoire et palynologie. Occupation du sol et peuplement dans la vallée du Thin (Ardennes) au haut Moyen Âge », *Archéologie médiévale*, 17, 1987, p. 93-103. RUAS, Marie-Pierre, « The archaeological record of cultivated and collected plants of economic importance from medieval sites in France », *Review of Palaeobotany and Palynology*, t. 73, 1992, p. 301-314. BARBIER, Delphine, VISSET, Lionel et BURNOUF, Joëlle, « Une source pollinique et son exploitation. À propos de la tourbière de Glatinié (Mayenne) », *Histoire et Sociétés rurales*, 2002, t. 18, p. 137-158. RUAS, Marie-Pierre, « Un témoignage de pratiques agro-pastorales au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. en Bas-Limousin. Les grains brûlés d'un silo à Chadalais (Haute-Vienne, Limousin) », dans WIETHOLD, J. (dir.), *Carpologia. Articles réunis à la mémoire de K. Lundström-Baudais*. Actes des rencontres d'archéobotanique de Bibracte Glux-en-Glenne 9-12 juin 2005, Bibracte, Centre européen d'archéologie, 2011, p. 137-196. BOULEN, Muriel et ZECH-MATTERNE, Véronique, « Témoins archéologiques et archéobotaniques de chanvre (*Cannabis sativa* L.) dans les sites de France septentrionale : l'ambiguïté des sources », *De cordes et de toiles. Le chanvre et le lin à la mer. Cultures, usages et innovations des origines à demain*, juin 2012, Lorient-Douarnenez, France.

faut remarquer le lien entre le chanvre et l'établissement puis le fonctionnement des mottes castrales<sup>10</sup>. En France du Sud, l'hypothèse raisonnée de la culture du chanvre à l'Âge du Fer dans les vallées humides est avancée depuis plusieurs décennies<sup>11</sup>. Si les découvertes se multiplient dans la partie septentrionale de l'Occident, le Midi a néanmoins lui aussi livré des vestiges attestant une culture du chanvre. Dans certains puits de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge, des graines de *Cannabis* ont été identifiées et des structures à rouir des végétaux reconnues<sup>12</sup>. Et surtout, dans l'habitat haut médiéval du Mas des Vignoles XIV à Nîmes, la culture du chanvre est attestée à la fois par les données bioarchéologiques et par des dispositifs hydrauliques servant vraisemblablement au rouissage des fibres textiles<sup>13</sup>. Toutes ces découvertes plaident en faveur de la place du chanvre dans le paysage et l'économie du Moyen Âge. C'est particulièrement le cas pour le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central.

Dans le contexte historiographique actuel, il a paru intéressant de reprendre la documentation diplomatique bas-languedocienne du VIII<sup>e</sup> siècle au début du XIII<sup>e</sup> siècle afin de tenter de repérer le chanvre et d'en examiner les caractéristiques en termes d'histoire agraire. Elle repose essentiellement sur les chartiers et les cartulaires<sup>14</sup> et les dépouillements documentaires antérieurs à 1220 de la série J des

---

9 BOULEN, Muriel, « L'expansion de la culture du chanvre dans le nord de la France : un nouveau bilan des données palynologiques », *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, à paraître.

10 QUERRIEN, Armelle, « Apports de l'archéologie et des sciences naturelles à l'histoire des paysages. La mise en valeur des terroirs de la seigneurie de Moulins-sur-Céphons (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) », *Revue de l'Académie du Centre*, 122<sup>e</sup> année, 1998, p. 39-68. PREISS, Sidonie, « Étude carpologique de la motte castrale de Boves. Synthèse des résultats et répartition par phase », *Revue archéologique de Picardie*, n°1-2, 2012, p. 219-248.

11 BOUBY, Laurent, « Le chanvre (*Cannabis sativa* L.) : une plante cultivée à la fin de l'âge du Fer en France du Sud-Ouest ? », *Comptes rendus de l'Académie des Sciences, Paléo*, vol. 1, 2002, p. 89-95.

12 BOUCHETTE, Anne, ROVIRA, Nuria et FIGUEIRAL, Isabel, « Plantes introduites et importées à Nîmes à l'époque gallo-romaine ». ROVIRA, Nuria, BOUBY, Laurent, BOUCHETTE, Anne et RUAS, Marie-Pierre, (dir.), *Plantes, produits et pratiques : diffusion et adoption de la nouveauté dans les sociétés préindustrielles*, Actes des rencontres d'archéobotanique (Montpellier, 13-16 octobre 2010), Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, Hors Série 8, Lattes, 2017, p. 85-118. OTT, Mathieu (dir.), *Baillargues-Castries-Saint-Brès Les sites du mas de Roux. Du manse au village, l'établissement du Mas de Roux du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle (Castries)*, rapport d'opération archéologique, Inrap, 2016, t. III-1 p. 85-88 et 249-250 et t. III-2 p. 110-117.

13 POMAREDES, Hervé, MAZIERES, Florent, SEJALON, Pierre, BEL, Valérie, BREUIL, Jean-Yves, GINOUEZ, Olivier, JUNG, Cécile et MAUFRAS, Odile, « Territoires languedociens de la Protohistoire au Moyen Âge. Nouvelles données sur les campagnes de Nîmes, Lodève et Béziers », *Archéopages*, 2012, 10-21. POMAREDES, Hervé (dir.), *Nîmes-Mas des Vignoles XIV (Zac du Mas des Vignoles, lot 12) ; t. 2, Exploitation du sol et formes de l'habitat entre le changement d'ère et la fin du haut Moyen Âge*, rapport d'opération archéologique, Inrap, 2018, p. 47-49, 284, 386-387, 391-394.

14 Ont été dépouillés les cartulaires, chartiers, bullaires ou fonds importants publiés ou inédits d'Agde (livre noir et chapitre cathédral), Aniane, Arboras, Béziers, Conques, Fontcaude, Franquevaux, Gellone, Guilhem de Montpellier, Lodève (église et ville), Maguelone (bullaire et cartulaire), Lunel (Carmes), Nîmes, Nonenque, Notre-Dame-des-Rives, Psalmodi, Saint-Félix-de-Montceau, Saint-Geniès, Saint-Gilles, Saint-Léon, Saint-

Archives nationales, des séries H et G conservées aux archives départementales du Gard et de l'Hérault, des fonds de l'ordre de Malte conservés aux archives départementales de la Haute-Garonne et des Bouches-du-Rhône, des manuscrits latins et des collections Baluze, des manuscrits des Bénédictins de Saint-Maur et Doat conservés à la Bibliothèque nationale de France. Cette documentation est très majoritairement diplomatique car constituée de chartes et de diplômes. Elle intègre cependant quelques censiers, testaments et leudes<sup>15</sup>. Ce dépouillement a été complété par la relecture du cartulaire provençal de Saint-Victor de Marseille<sup>16</sup>, étant donné qu'il recèle de nombreuses chartes antérieures au début du XIII<sup>e</sup> siècle et qu'il est souvent géographiquement proche de la « Petite Camargue ». Il n'a pas été totalement vain puisque 28 mentions en lien avec le chanvre ont été recensées au travers des 6 514 documents relus (voir annexe). Si la base de dépouillement en matière d'histoire rurale est très large pour la période et la région considérées, le corpus rassemblé est certes étriqué, mais il ne risque guère d'être beaucoup plus enrichi. Seules deux attestations sont antérieures à 1100. La grande majorité, soit 90 %, des mentions est datée du XII<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne remonte aux alentours de 1070 et la plus tardive en regard de la limite chronologique fixée est de 1236.

## Un qualificatif lié à un individu

Sur les 28 mentions ayant trait au chanvre recensées<sup>17</sup>, 18, soit 64 %, concernent un qualificatif pour définir la personne, toujours de sexe masculin, qui le porte (Fig. 1).

**Fig. 1 Répartition en pourcentage des types d'attestation du chanvre dans la documentation dépouillée (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)**

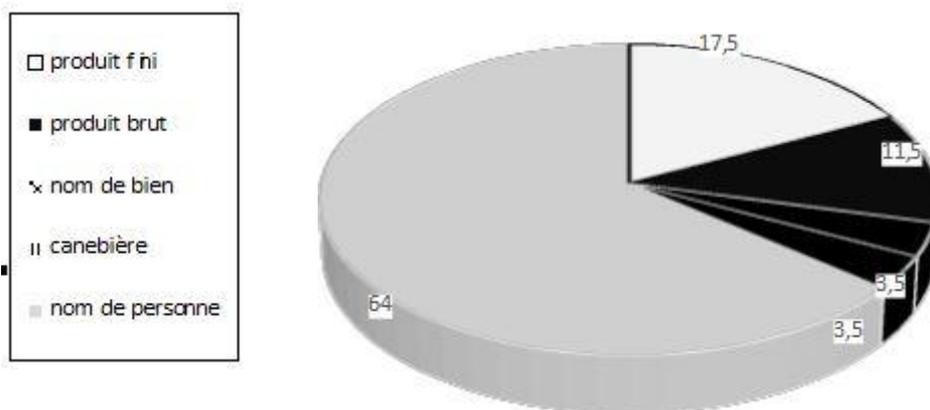
---

Sauveur de la Font, Saint-Thibéry, Silvanès, Trencavel, Trinitaires de Montpellier, Trinquetaille, Vabres, Valmagne, Vignogoul et Villemagne. Le lecteur trouvera toutes les références développées des sources manuscrites ou publiées ayant fait l'objet de cette relecture exhaustive dans : DURAND, Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc médiéval*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 413-419.

15 Leudes : droit de péage levé par le seigneur banal sur la vente des marchandises.

16 GUERARD, Benjamin, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, collection des cartulaires de France t. VIII-IX, Paris, Ministère de l'Instruction publique, 1857, t. I, 651 p., t. II, 944 p.

17 DU CANGE, Charles, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, L. Favre, 1883-1887, recense, pour les périodes les plus proches du XII<sup>e</sup> siècle, les formes *canaba* (1239) ou *canava* (capitulaire *De villis*) pour le cannabis, *canabacius* (1208) pour l'adjectif et *canabarium* (1250), *canabaria* (1235) ou *canevaria* pour une plantation de chanvre. D'après lui, *canabaserius* ou *canabasserius* n'apparaît qu'en 1333.



Les formes collationnées de ce qualificatif sont d'abord latines *can(n)abacerius* ou *can(n)abasserius* ou encore *can(n)abancius*, voire *canabutius*, tantôt avec un seul « n » tantôt deux. Elles sont très majoritairement au nominatif, pour une seule au génitif désignant un certain Aimeric dans un censier du cartulaire guillelmide<sup>18</sup>. Les formes en langue vernaculaire sont relativement fréquentes puisqu'elles concernent 25 % des individus<sup>19</sup>. Elles présentent de nombreuses variantes : *canabaz*, *canabas*, *cannabassers*, *canabazers*, *cannabacer*, *canabaier* et concernent plus spécifiquement les censiers ou les brefs où sont énumérés les tenanciers qui doivent s'acquitter de redevances. Il faut noter qu'au sein d'un même acte, les formes latines transcrites par le scribe côtoient aussi les formes vernaculaires (voir annexe).

Ce qualificatif participe de la manière de désigner un individu et révèle évidemment la société dans laquelle il s'insère. « Car les noms de personnes font toujours partie d'un système sur lequel la subjectivité n'a que très peu de prise et qui s'articule lui-même avec ceux qui caractérisent la parenté, la stratification sociale, les valeurs culturelles et le droit civil ou public<sup>20</sup>. » Depuis les travaux d'une équipe de médiévistes réunis autour de Monique Bourin, il est établi que la genèse d'un système anthroponymique à deux éléments tels que nous le connaissons encore aujourd'hui remonte à la transition des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles<sup>21</sup>. Pour la population médiévale masculine, qu'elle soit noble ou non, cette adoption se fait plus particulièrement entre 1050 et 1100. C'est essentiellement la famille – pour les trois quarts – et l'ancrage local qui dominent dans 80 % des formes anthroponymiques. Entre 1160 et 1190, les

<sup>18</sup> Par référence aux Guilhem de Montpellier, seigneurs de la cité jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. NDLR.

<sup>19</sup> GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vieweg, 1880 : attestation du terme chanvrier par la citation de Pierre Lauri marchand « canabasseur » à Béziers en 1451 (Arch. nat., JJ 185 p. 17). Les deux formes « canabasseur » ou « canabassier » sont indiquées dans le *Lexique de l'ancien français*, p. 69.

<sup>20</sup> BOURIN, Monique (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> rencontres d'Azay-le-Ferron (1986-1987), Tours, Publications de l'université de Tours-CNRS, 1990, t. 1, p. 7.

<sup>21</sup> *Ibid.*

métiers du textile « s'anthroponymisent ». Ainsi, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le *nomen*, le nom, se transmet désormais de père en fils. Les 18 individus recensés appartiennent bien à cette fourchette chronologique, il est alors possible qu'il s'agisse là de la genèse d'anthroponymes. Mais rien n'est sûr.

En effet, dans cette évolution, les mentions de métier sont irrégulières et difficiles à interpréter<sup>22</sup> : patronyme transmis ou simple surnom ou sobriquet ? Il est bien difficile de trancher au sein du corpus réuni où « canabassier » est potentiellement aussi bien un adjectif qu'un *nomen*. Le cas de Pierre de Montferrier (sur-Lez) qui souscrit comme témoin d'une mise en gage en 1211 offre un exemple qui ne tranche pas en faveur d'un patronyme<sup>23</sup>. Pour lui, c'est l'appartenance sociale au village qui signe son ancrage et non pas l'activité qu'il pratique comme « canabassier ». Le *castrum* a pris le pas sur l'activité dans la forme anthroponymique à deux éléments. Quoi qu'il en soit, cette caractéristique constitue une originalité certaine car elle demeure rare pour l'époque.

La très grande majorité des hommes désignés comme canabassiers n'apparaissent dans la documentation dépouillée qu'une seule et unique fois. Ils ont presque tous des prénoms différents, parfois peu courants, et sans aucun lien de parenté mentionné : Bertrand, Brémond, Folcher, Folcrand, Fulcran<sup>24</sup>, Gaufred, Gilles, Gui, Johannes, Jo, Pons, Pierre et Ulger. Il est donc impossible de savoir si des liens familiaux unissent ces différents individus qui pratiquent tous la même activité. Ulger est probablement décédé car c'est son épouse qui est devenue tenancière du manse et qui est redevable de l'albergue<sup>25</sup> de quatre setiers. Seul Johannes *Canabaier* et son frère possèdent en 1211 un honneur à Saint-Bauzille-de-Montmel. La charte ne fournit aucune autre précision que *frater ejus*. La qualité de « canabassier » de ce frère sans prénom ni nom n'est pas précisée. Est-ce que ce Johannes est le même que le Johannes qui détient un moulin en 1138 à Montpellier ? Saint-Bauzille-de-Montmel et Montpellier sont distants de 25 km et les deux actes sont séparés d'un laps de temps de 27 ans. C'est une éventualité, mais peu probable, compte tenu du fait que Johannes fait partie des noms et prénoms les

---

22 BOURIN, Monique, « Les formes anthroponymiques et leur évolution d'après les données du cartulaire du chapitre cathédral d'Agde (X<sup>e</sup> siècle-1250) », dans BOURIN, Monique (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I<sup>ère</sup> et II<sup>e</sup> rencontres d'Azay-le-Ferron (1986-1987), Tours, Publications de l'université de Tours-CNRS, 1990, t. 1, p. 179-217.

23 Ce Pierre de Montferrier est « canabassier », artisan ou marchand de toile et il ne faut pas le confondre avec la lignée noble du même nom qui comprend un Pierre de Montferrier qui est dans le réseau des Guilhem et qui apparaît à 9 reprises comme témoin entre 1144 et 1172. Voir GERMAIN, Alexandre et CHABANNEAU, Camille, *Liber instrumentorum memorialium ou cartulaire des Guillems de Montpellier*, Montpellier, Société archéologique de Montpellier, 1884-1886, 850 p.

24 La forme et la graphie entre *Folcrandus* et *Fulcrannus* ne sont pas les mêmes, mais ce n'est pas un critère très fiable pour en faire deux individus différents. En revanche, la datation du censier montpelliérain où apparaît Folcrand à la toute fin du XI<sup>e</sup> siècle plaide pour un canabassier distinct de Fulcran témoin d'un acte redaté de 1116-1120 (cf. *infra*). S'il était encore vivant en 1180, borne basse pour le censier, Fulcran compterait au moins 63 printemps, s'il avait 15 ans en 1132. De plus, il est implanté dans la moyenne vallée de l'Hérault au *castrum* du Pouget et rien n'atteste qu'il ait déplacé une partie de son activité à Montpellier même, à la différence de Folcrand. Je les ai donc considérés comme deux personnes distinctes.

25 L'albergue est l'équivalent méridional du droit de gîte.

plus fréquents à l'époque<sup>26</sup>. Qu'en est-il pour les deux autres doubles désignations d'Aimeric et Étienne ? Sont-ce des homonymes ou bien le même « canabassier » qui apparaît dans des actes différents ? Les brefs et censiers guillelmides sont datés du XII<sup>e</sup> siècle sans autre précision, mais le qualificatif est quand même peu courant surtout pour des tenanciers s'acquittant de redevances envers le même seigneur et dans le même ressort territorial.

## Éléments pour un portrait social des canabassiers

Dans les écrits des historiens et les dictionnaires d'ancien français ou de latin classique ou médiéval, le terme « canabasseur » ou « canabassier »<sup>27</sup> désigne aussi bien un paysan cultivant du chanvre et le transformant, qu'un ouvrier tisserand de toiles de chanvre ou encore que le marchand qui les vend. Peut-on au-delà du simple qualificatif de « canabassier » tenter de mieux cerner le milieu social dans lequel gravitent les 18 personnes recensées ? La plupart d'entre elles resteront à jamais dans l'ombre car incluses dans la longue liste des redevables qui s'acquittent d'une aumône, d'une albergue, d'un cens, etc., et n'ont en commun que le statut de tenancier. Mais quelques actes en dévoilent un peu plus leur environnement social.

### **Le premier des canabassiers du corpus : Fulcran**

Dans un acte daté du XII<sup>e</sup> siècle apparaît comme témoin Fulcran *cannabacerius*. Il s'agit d'une mise en gage effectuée par Raimond Ugo du Pouget à Pierre Crispin et Pierre Vellot pour sept sous. L'objet de cette mise en gage est un droit d'albergue annuel à deux *milites* et un setier d'orge, ce qui indique la détention de droits seigneuriaux d'origine publique. Le qualificatif « du Pouget » n'est pas ici un simple lieu géographique, mais bien la marque de la lignée castrale des Raimond résidant à Saint-Pons-de-Mauchiens qui se réclament aussi du Pouget<sup>28</sup>. Raimond Ugo (1116-1132) est issu de la branche cadette par son père. Claudie Duhamel-Amado a le sentiment que ces Raimond sont les descendants d'Engelen de Lestang, fondateur de la seigneurie castrale du Pouget, l'un des premiers *castra* liés durablement à l'autorité guillelmide, ce qui explique la double revendication. L'identification de l'acteur principal de l'acte en resserre la datation entre 1116 et 1132, date corroborée par l'activité rédactionnelle du même scribe Raimond en 1139 pour un autre acte<sup>29</sup>.

C'est ainsi que Fulcran est le plus ancien individu connu comme canabassier en Bas-Languedoc au regard des sources dépouillées. Il souscrit à cette mise en gage, ce qui est déjà en soi un signe solide d'un lien avec les acteurs de l'acte, mais pas en n'importe quelle position : c'est le premier des témoins, ce qui révèle un lien

---

26 BOURIN, Monique, « Les formes anthroponymiques ... », art. cit.

27 GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue...*, op. cit., intègre une entrée à canabasseur avec la mention d'un Pierre Lauri marchand « canabasseur » à Béziers en 1451 p. 775 et le *Lexique de l'ancien français* fait état des deux formes « canabasseur » ou « canabassier », p. 69.

28 DUHAMEL-AMADO, Claudie, *Genèse des lignages méridionaux*. t. I et t. II, *Portraits de famille*, Toulouse, PUM-CNRS, collection Méridienne, 2007, t. I, p. 371-376.

29 GERMAIN, Alexandre et CHABANNEAU, Camille, *Liber instrumentorum memorialium...*, op. cit., n° 286 p. 387 1139.

fort avec la lignée cadette des Raimond de Saint-Pons-de-Mauchiens. Il faut aussi noter qu'Ugo Bernard, le père de Raimond Ugo, était allié aux Ebrard qui figurent au nombre des vassaux les plus dévoués des seigneurs de Montpellier et notamment de Guilhem VI<sup>30</sup>. Fulcran gravite donc dans l'entourage proche de la branche cadette d'une lignée castrale fidèle du seigneur montpelliérain. Monique Bourin-Derruau<sup>31</sup> souligne que l'on sait bien peu de chose au XIII<sup>e</sup> siècle sur les métiers au village : presque tous les *castra* biterrois ont leur forgeron, leur fournier, mais les tisserands sont fort peu nombreux. Dans le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, Fulcran a sans doute développé son activité à partir de cet enracinement castral dans la moyenne vallée de l'Hérault, profitant sans doute de la proximité du fleuve. Étant donné la position sociale qu'il occupe, il fait partie de l'« aristocratie » villageoise sur laquelle s'appuient les seigneurs castraux.

### ***Pierre de Montferrier : un canabassier entre campagne et ville ?***

L'appartenance au village signant son ancrage social et géographique, Pierre de Montferrier déploie son activité de « canabassier » à partir du *castrum* éponyme qui, comme son nom l'indique, est perché, mais ici il domine directement le fleuve côtier qu'est le Lez. Cette situation est éminemment favorable à la culture ou à l'installation d'un artisanat mécanisé du chanvre. Ce canabassier présente exactement le même profil que Fulcran car, lui aussi, fait partie de l'« aristocratie » villageoise, et, ici, même au-delà. En effet, le voici en 1164 souscrivant comme témoin un acte par lequel Raimbaud, fils de feu Guilhem d'Aumelas et cousin germain de Guilhem VII, seigneur de Montpellier, reconnaît avoir mis en gage entre les mains de sa sœur Tiburquette un certain nombre de biens pour 6 000 sous de Melgueil et un marc d'argent fin. Ces biens sont situés entre mer et collines entre la Mosson et Vic-la-Gardiole-Mireval. L'acte est passé à Montpellier, dans la *camera* de l'hôpital Saint-Martin. Cet acte présente deux souscriptions : la première concerne l'ensemble de l'acte (mise en gage, énumération et localisation des biens et droits afférents...) et comporte treize témoins ; la seconde, uniquement la reconnaissance de la mise en gage pécuniaire à laquelle participent dix témoins. C'est lors de cette seconde reconnaissance que le canabassier Pierre, de Montferrier, souscrit aux côtés de Guilhem Adalguier, bayle de Montpellier, membre d'une ancienne et puissante famille bourgeoise de l'entourage des Guillelmide depuis 1114<sup>32</sup>, de Guilhem de Roque, Bernard de Cournon, de Guilhem de Saint Antonin et de Pierre *Princer*, que l'on retrouve tous les quatre comme souscripteurs d'autres actes guillelmides, indication d'une proximité avec cette lignée. Viennent ensuite des artisans et des inconnus qui n'apparaissent, comme notre canabassier, qu'une seule fois dans le *Liber instrumentorum memorialium* : Aimeric, tailleur, Pierre *Ratella*, dont on peut supposer que ce sont eux aussi des artisans de la cité, et Silvestre qui a rédigé cet acte. Si le canabassier de Montferrier n'apparaît qu'une seule fois, en revanche, la famille aristocratique détenant le *castrum* de Montferrier est l'une de celles qui, à cette époque, sont très proches des seigneurs de Montpellier avec

---

30 DUHAMEL-AMADO, Claudie, *Genèse des lignages...*, *op. cit.*, p. 204, et VERGOS, Alexandre, « Les Guilhem de Montpellier et leur entourage urbain (1090-1204) : les apports de l'approche prosopographique », *Les cahiers de Framespa*, t. 37, 2021.

31 BOURIN-DERRUAU, Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, t. 1 et 2, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 195.

32 VERGOS, Alexandre, « Les Guilhem de Montpellier... », *art. cit.*

comme figure de proue Pierre de Montferrier<sup>33</sup>. Nul doute que cette proximité a facilité l'intégration du canabassier dans ce cercle rapproché, notamment de la branche cadette, lui ouvrant d'autres horizons économiques et sociaux qu'il a su saisir. Car il n'est pas anodin qu'il apparaisse comme garant d'un engagement financier important : la canabasserie l'a-t-elle suffisamment enrichi pour qu'il puisse être au cœur de transactions financières ? La question se pose, comme se pose celle du contraste entre son ancrage castral dans la haute vallée du Lez et sa présence dans la capitale économique guillelmide si entreprenante en ce milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

### ***Des canabassiers au cœur de la cité guillelmide***

Plus de la moitié des 18 individus recensés sont établis au XII<sup>e</sup> siècle au cœur de la cité montpelliéraine. *A priori*, la canabasserie ne s'est pas concentrée spécifiquement dans une rue ou un quartier.

Néanmoins, c'est à la Condamine, dans le centre historique de la seigneurie guillelmide que sont installés la plupart des canabassiers. C'est le pôle le plus actif de la cité<sup>34</sup>, avec un marché aux grains ou orgerie, un marché aux fruits et légumes l'*Herbaria*, des marchands drapiers dans la *via publica de draparia*, de nombreux changeurs professionnels dont les Pisans qui ont établi leurs tables dans une artère économique animée, la voie *francigena*<sup>35</sup>, la voie des Francs. C'est dans cette rue que sont établis Aimeric, Gui et Bertrand. Ils versent tous les trois un cens reconnaissant de quelques deniers, deux pour Gui et Bertrand, huit pour Aimeric. Étienne et Gilles travaillent eux aussi à la Condamine, sans qu'il soit possible de les localiser plus précisément, tout comme Folcher et Gaufred. Un autre canabassier œuvre très probablement lui aussi dans la Condamine et ce dès 1155 : c'est Brémond sur lequel je reviendrai plus longuement.

Quant à Folcrand, il apparaît comme versant six deniers dans le censier de la vieille corraterie, un quartier moins central. Corraterie désigne le quartier des artisans coyratiers ou corroyeurs, c'est-à-dire des artisans du cuir. Les corroyeurs ont migré dans un endroit plus propice à leurs activités, parmi les plus polluantes, puisque la charte qualifie la corraterie de vieille. En effet, c'est Guilhem, seigneur de la cité, qui, en 1172, crée un marché pour le cuir assorti d'un monopole<sup>36</sup>. Mais à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'ancien quartier abrite toujours trois corroyeurs. Cette décision guillelmide conjuguée à la précision de « vieille corraterie » place chronologiquement le censier à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Folcrand a trouvé tout naturellement sa place dans ce quartier, qui reste un quartier cosmopolite en matière d'activité artisanale<sup>37</sup>. Le cens qu'il verse est dans la moyenne basse dont la faible valeur marque le caractère reconnaissant.

Un dernier canabassier est établi à Montpellier : Johannes, qui doit annuellement un cens de dix sous le 15 août, à l'Assomption de la Vierge, pour un moulin qu'il tient en tenure. La charte de mise en gage est datée de 1138. C'est donc le canabassier montpelliérain le plus ancien identifié. La description de l'honneur

---

33 *Ibid.*

34 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, avec la participation de Claudie DUHAMEL-AMADO, *Montpellier : la ville médiévale*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 93.

35 La *via francigena* est souvent traduite par « voie française », ce qui n'a pas encore de sens à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

36 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.*, p. 94.

37 *Ibid.*, p. 95.

énumère de nombreux biens, dont un hort sur la rive du Merdanson<sup>38</sup>. Le moulin de Johannes étant dans la paroisse et la *villa* de Montpellier, il est probable qu'il soit sur ce même cours d'eau, sinon au bord du Lez, un peu plus loin, car les quartiers artisanaux montpelliérains se sont développés le long du Merdanson, appelé ainsi justement en raison de la pollution engendrée par certains métiers, particulièrement le tannage, la mégisserie (*blancaria*), la teinturerie, etc.<sup>39</sup>. Or l'activité de Johannes est en lien avec le chanvre dont la préparation peut être aussi polluante et nauséabonde s'il s'agit de traiter des bottes de cette plante.

### **Une réussite sociale éclatante : Brémond**

Intéressons-nous maintenant à Brémond, *canabacer*, qui est présent en 1155 lorsque que Guilhem d'Aumelas (1121-1155), le Guilhem *minor*, second fils de Guilhem V, seigneur de Montpellier, teste dans la maison de sa mère, Ermessende, à Montpellier. C'est sa seule apparition dans le cartulaire, mais quelle apparition ! Un testament n'est pas n'importe quel acte : c'est celui par lequel se transmettent les biens patrimoniaux appartenant à un lignage, ici celui des Aumelas. L'héritage du fils cadet Guilhem *minor* retournerait à Guilhem *major*, Guilhem VI, s'il mourait sans descendance, ce qui n'est pas le cas puisqu'il a un héritier : Raimbaud d'Orange. Assister à ces dispositions testamentaires fait de Brémond un membre de l'entourage rapproché de Guilhem *minor*, seigneur d'Aumelas. Il s'inscrit dans le réseau social gravitant autour du fils cadet.

La liste des témoins et des présents en montre la composition. Voici d'abord l'entourage noble, les parents et apparentés des lignages de la vallée de l'Hérault et d'Aumelas<sup>40</sup> : Adémar, seigneur de Murviel, qui a épousé la fille du testateur, Rostaing, seigneur du *castrum* de Popian, descendant de la lignée des Guirau, et son frère Raimond Rostaing, moine à Aniane qui souscrit au testament, Pierre Raimond II, seigneur du *castrum* de Montpeyroux, qui lui aussi souscrit au testament<sup>41</sup> : ces *castra* satellites de l'honneur d'Aumelas seront transmis à Raimbaud d'Orange. Viennent ensuite les nobles liés à l'implantation plus récente à Montpellier, Guilhem, seigneur de Fabrègues, très présent depuis 1144 dans l'entourage guillelmide<sup>42</sup>, Guilhem, coseigneur de Pignan, Pons, membre de la famille noble des Lavérune tout comme Raimond qui appartient à celle des Salviac, deux familles très proches du lignage guillelmide<sup>43</sup>.

---

38 La commune de Montpellier a transformé le nom du Merdanson en Verdanson au XIX<sup>e</sup> siècle. J'ai gardé l'appellation médiévale qui rend bien compte de son état dès le XII<sup>e</sup> siècle, signe de la vitalité de l'artisanat guillelmide dès cette date. Car cette appellation est courante dans les cités et bourgs médiévaux. Sur le sujet des pollutions urbaines, voir LEGUAY, Jean-Pierre, *La pollution au Moyen Âge dans le royaume de France et dans les grands fiefs*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 1999, 127 p.

39 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.*, p. 94. CAILLE, Jacqueline, « L'élan urbain en Languedoc du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. L'exemple de Narbonne et de Montpellier », *Archéologie du Midi médiéval*, t. 13, 1995, p. 79-90.

40 DUHAMEL-AMADO, Claudie, *Genèse des lignages...*, *op. cit.*, t. II.

41 Un Bertrand de Montpeyroux est aussi présent, mais non répertorié comme membre du lignage par C. Duhamel-Amado à laquelle le testament de 1155 n'a pas évidemment pas échappé.

42 VERGOS, Alexandre, « Les Guilhem de Montpellier... », *art. cit.*

43 *Ibid.*

L'entourage guillelme intègre aussi de plus en plus les bourgeois montpelliérains : au premier rang figure, avec deux représentants, la famille patricienne des Atbrand qui est une famille proche et très fidèle des Guillelme car la plus présente dans les actes des seigneurs de Montpellier<sup>44</sup>. D'ailleurs, les Atbrand sont en troisième position dans l'énumération des présents, après le gendre du testateur et le fidèle Guilhem de Fabrègues, mais avant les seigneurs des *castra* satellites d'Aumelas : c'est dire si les liens sont resserrés et si la hiérarchie entre nobles et bourgeois connaît des bouleversements en ce milieu du XII<sup>e</sup> siècle alors qu'il est question de transmettre le patrimoine des ancêtres du lignage guillelme détenu par le testateur. C'est dans ce groupe qu'apparaît Brémond dans une position médiane parmi les bourgeois.

En 1155, la présence d'un canabassier qui gravite dans l'entourage rapproché d'une des plus puissantes familles du Languedoc est la preuve d'une véritable réussite sociale pour un non noble. Pour s'être hissé au plus haut, Brémond n'est certainement pas un simple ouvrier du chanvre. Profitant de l'exceptionnel essor montpelliérain, il y a développé une activité artisanale d'ampleur liée à cette plante : est-il tisserand d'une matière première brute ou déjà préparée ? Locale ou importée ou les deux ? Est-il, ou non, importateur de toiles de chanvre dont il assure les finitions, par exemple le battage ou la teinture, en rouge comme pour la draperie à la même époque<sup>45</sup> puisque l'écarlate, qui fait l'objet d'un monopole depuis 1181, a fait la renommée de la ville<sup>46</sup> ? Il est impossible de le savoir exactement, mais ce qui est certain, c'est que son activité comprend une part de commerce et qu'elle est suffisamment florissante pour qu'il y ait gagné une place sociale de choix. Brémond est bien représentatif de cette élite citadine dynamique dont les Guillelme ont fait précocement leur alliée<sup>47</sup>. C'est un bourgeois parfaitement bien établi dans sa ville. C'est le type même de personnage susceptible d'occuper des fonctions de représentativité urbaine alors que la maturation du sens politique des habitants de la cité bat son plein au milieu du XII<sup>e</sup> siècle avec la tentative avortée du consulat<sup>48</sup>.

## Une culture locale

Qu'un certain nombre de personnes se voient désignées sous le nom de « canabassiers » ne signifie pas pour autant qu'elles cultivent le chanvre elles-mêmes ou en délèguent cette tâche à autrui : elles peuvent se contenter d'effectuer les dernières étapes pour transformer la matière première, encore brute ou reçue sous forme de fil, qui a été acheminée localement<sup>49</sup> ou de régions plus lointaines

---

44 *Ibid.*

45 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.*, p. 66.

46 REYERSON, Kathryn, « Le rôle de Montpellier dans le commerce des draps de laine avant 1350 », *Annales du Midi*, 1982, 94, p. 17-40.

47 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.*, p. 34.

48 CHALLET, Vincent, « Le temps des Guilhems (985-1204) ou l'histoire d'un miracle urbain », dans AMALVI, Christian et PECH, Rémy (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2015, p. 45-61.

49 WOLFF, Philippe, *Commerces et marchands...*, *op. cit.*, p. 246.

comme la Bourgogne<sup>50</sup>, la Dombes, le Viennois ou le Dauphiné<sup>51</sup>. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, c'est ce que font les canabassiers d'Aix, d'Arles, de Montpellier, de Perpignan<sup>52</sup>, et Jean Teisseire, cordier en Avignon<sup>53</sup>. Certains marchands se contentent seulement de les commercialiser en les important d'ailleurs ou en les revendant à des étrangers à la ville<sup>54</sup>. En 1293-1294, des marchands lyonnais vendent, à des canabassiers montpelliérains qui viennent s'approvisionner directement sur le lieu de production, des toiles de lin, blanches parfois, écruées le plus souvent<sup>55</sup>. Quoi qu'il en soit, ces importations de matière brute ou travaillée favorisent le décollage de ce secteur économique : à Perpignan, entre les années 1420 et 1450, au moins 25 canabassiers et deux nahipers, des fabricants de tapis en chanvre, sont impliqués dans la transformation des fils de chanvre<sup>56</sup>. Cependant, plusieurs indices conduisent à penser que les canebières, l'équivalent méridional des chènevières, faisaient bien partie des terroirs cultivés du Bas-Languedoc et de la Provence des XI<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècles.

### **Des canebières en zones humides**

Le chanvre se plaît sur les sols mi-lourds, frais et riches, même s'il ne nécessite aucune irrigation. Il peut se contenter de terres modestes et résiste bien à la sécheresse. Or les attestations recensées ont un lien particulier avec l'eau et les zones humides.

Dans le cartulaire des seigneurs de Montpellier, la charte des albergues datée du XII<sup>e</sup> siècle, et probablement de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, donne la liste des tenanciers devant héberger les suites armées des Guillelme en dehors de leur cœur de seigneurie, la *villa* de Montpellier. Ce droit de gîte pèse sur de nombreux villageois et paysans de la campagne environnante à Figuerolles, Jacou, Juvignac, Novigens, etc. À Cournon, la *canabaria*, la canebière, doit héberger deux *milites*. Il s'agit bien là d'une plantation de chanvre comme le montre le suffixe *-aria*, et non

---

50 COMBES, Jean, « L'industrie et le commerce des toiles à Montpellier à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », *Recueil de mémoires et travaux, société histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, 1974, p. 181-212. PIPONNIER, Françoise, « La production et la transformation du chanvre dans la Bourgogne rurale au XIV<sup>e</sup> siècle. Contribution de l'archéologie et des inventaires mobiliers », dans DURAND, Aline (éd.), *Plantes exploitées, plantes cultivées, cultures, techniques et discours. Études offertes à Georges Comet, Cahier d'histoire des techniques* n°6, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, p. 127-138.

51 DENEL, Francis, « La navigation sur le Rhône au XV<sup>e</sup> s. d'après les registres de péage de Baix », *Annales du Midi*, 1970, t. 82, n°98, p. 287-299.

52 COMBES, Jean, « L'industrie et le commerce... », art. cit.. STOUFF, Louis, *Arles...*, *op. cit.*, p. 285-286, 290 et 293-295. COULET, Noël, *Aix-en-Provence...*, *op. cit.* PINTO, Anthony, « Juifs et conversos diocèses d'Elne et de Gérone : une reconversion réussie dans le secteur textile à la fin du Moyen Âge (circa 1390-circa 1440), *Documents pour l'histoire des techniques*, 2008, 15, p. 10-23.

53 DUBOIS-MORESTIN, Mélanie, « Techniques, usages... », art. cit.

54 WOLFF, Philippe, *Commerces et marchands...*, *op. cit.*, p. 556.

55 COMBES, Jean, « L'industrie et le commerce... », art. cit.

56 PINTO, Anthony, « Juifs et conversos... », art. cit.

pas une subdivision du manse, la *cabanna*<sup>57</sup>, plus souvent écrite avec deux « nn » et non un seul dans les actes bas-languedociens. La confusion par le scribe est toujours possible entre les deux termes, mais l'acte mentionne plus loin un manse appelé Cabanas. Ainsi, l'inversion paraît donc peu probable. Pour pouvoir assurer concrètement l'albergue, la cannebière doit disposer d'installations autres que précaires. Cette cannebière est à Cournon : il peut s'agir de Cournonsec ou de Cournonterral. Dans son dictionnaire topographique, Franck Hamlin cite cette référence à l'entrée « Cournonterral » avec comme commentaire que cette identification est cependant incertaine<sup>58</sup>. J'aurais tendance à lui donner raison car le Coulazou, qui se jette dans la Mosson, est un cours d'eau plus développé que les différents petits rieux de Cournonsec. Or s'il y a production de chanvre travaillé, il y a rouissage ensuite, opération importante, qui consiste à mettre le chanvre fraîchement coupé en bottes et à l'immerger dans l'eau de fosses et de bassins ou bien au fil de l'eau pour en ramollir les fibres. Le processus de macération, qui permet de récupérer les fibres désirées, est polluant. L'eau est donc un élément indispensable à la culture de cette plante et à sa transformation.

En 1164, un bien foncier porte le nom de la plante, ce qui signifie qu'à un moment donné, elle y a été cultivée. Il apparaît dans la vente d'un certain nombre de biens fonciers au procureur de la commanderie hospitalière de Saint-Félix de Sorgues. Celle-ci s'est implantée à Campagnolles près du Lirou, affluent de l'Orb, sur l'actuelle commune de Cazouls-lès-Béziers. L'honneur est dénommé « *Canabiaz* », que le scribe a choisi d'écrire en langue d'oc en transcrivant l'appellation usitée par les deux parties en présence. Les confronts n'en sont pas décrits, de sorte qu'il ne peut être exactement localisé. Qu'il soit au bord du Lirou ou bien de l'Orb qui, à Cazouls, a divagué, laissant dans le paysage les traces d'anciens méandres et des zones humides alimentées par de nombreux rieux (Mouchères, Rhonel, Roucas...), les deux terroirs sont propices à la croissance du chanvre qui préfère les sols humides. La désignation du bien indique une culture sur place. Et ce d'autant plus qu'aucune des parties n'a de lien avec le chanvre et qu'il n'est pas acquis, à la date de rédaction du document, que le qualificatif de « canabassier » participe à un système anthroponymique à deux éléments. Ici *Canabiaz* est un toponyme de terroir généré par la culture qui y est ou y a été pratiquée comme les nombreuses ségalières, meillades, vignoles...

Ces deux mentions confirment que les graines de chènevis sont aussi plantées dans la région bas-languedocienne. La taxation sur la production de chanvre est une autre clef de lecture apportant d'autres arguments en faveur de cette thèse.

---

57 Ces cabanes sont préférentiellement localisées dans le comté de Lodève et elles sont surtout destinées à la fabrication des fromages. COMBARNOUS, Gaston, *Index des noms de lieux et de personnes dans le cartulaire de Gellone suivi de notes*, Montpellier, 1975 p. 99 et ALAUS, Paul, CASSAN, Léon et MEYNIAL, Edmond, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire de Gellone*, Montpellier, Société archéologique de Montpellier, 1898 *de unaquaque cabanna duos formaticos (id est caseos)* n°102 p. 89 (1031-1060) ; *de unaquaque cabanna unum caseum* n°442 p. 360 (1133) pour les plus anciennes.

58 HAMLIN, Franck, *Les noms de lieux du département de l'Hérault*, Mèze, Abbé Cabrol éd., 1983, p. 124.

### **Une production de chanvre taxée**

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, un bref répertorie les aumônes versées à l'abbaye Saint-Victor de Marseille par les fidèles pour le repos de leurs âmes sur des biens fonciers acquis *in diversis terrarum partibus acquisitis*. L'état des versements est dressé domaine foncier par domaine foncier comme Marignane, Reillane, Puyloubier, Manosque et bien d'autres encore. Ils portent sur des manses, des terres arables, des vignes, des horts, des clos... Étant donné la datation du bref, les offrandes sont majoritairement versées en nature plutôt qu'en espèces sonnantes et trébuchantes. Dans la vallée de Saint-Julien, certes proche de la cité phocéenne d'une douzaine de kilomètres, mais non sur son territoire, Guilhem, qui est chanoine, décédé à la date du document, faisait don de trois modières pour les vignobles qu'il tenait en gage, acquis ensuite par le moine Bertrand et son frère Pierre. L'aumône de huit aunes de chanvre est inventoriée en utilisant le mot en langue vernaculaire, « *cannabaz* », ce qui est encore très peu courant pour l'époque, et dans un contexte très viticole. Ce versement fait état d'un produit, le « *cannabaz* », mais il ne précise pas sous quelle forme. Parce qu'il est mesuré sur sa longueur, le chanvre a été offert non pas sous sa forme brute, mais déjà travaillée en fil, corde ou toile. En dehors des leudes, c'est la seule redevance foncière due en chanvre qui est recensée. L'environnement rural du document conjugué au fait qu'un des acquéreurs des vignes est moine, et donc peu intégré par définition au monde urbain, plaide pour une culture et une première transformation très locale de la plante dans ce vallon. Ce versement a peut-être semblé opportun pour contribuer aux besoins des moines victorins en la matière.

Le livre des Guilhem recèle un acte de donation daté du 24 janvier 1103 des droits de viguerie accordée sur toutes les terres et tous les manses de Montpellier. Guilhem V (1090-1121) s'en départit au profit de Raimond et de son frère Bernard Guilhem, les Aimoin, une famille extrêmement puissante de l'aristocratie languedocienne<sup>59</sup>. L'intérêt de cette charte est de mentionner le « sestairal » ou « sextairal », *seistairaliticum*, un droit de mesure pesant sur chaque setier ou émine de la production paysanne. La charte prend bien soin d'en définir le contenu en énumérant tous les produits sur lesquels il porte : les céréales, les *legumina* qui intègrent aussi bien les fabacées que ce que nous appelons aujourd'hui légumes, la farine, le lin, le *canabas* et les châtaignes lombardes qui sont à la mesure du setier ou de l'émine. La farine est sans doute différenciée du *bladum*, des « bleds » dont le prélèvement se fait encore sur gerbes juste après la moisson, alors que la production de farine, qui suppose soit l'accès à un moulin soit des meules à bras individuelles, se fait ultérieurement. Cet inventaire des denrées agricoles non ligneuses comprend des récoltes alimentaires et non alimentaires : c'est le cas du lin et du chanvre. Il ignore le foin et autres fourrages en provenance des *prata*. Il porte surtout sur des cultures où le cycle annuel des différents travaux agricoles est important et comprend une préparation du sol, des semis, différentes techniques d'entretien et de récoltes. Le fait que le chanvre soit intégré à cette liste révèle à mon sens son statut de plante cultivée au sein des terroirs sur lesquels portent les droits de viguerie. Cette mention guillelme est importante pour accréditer la thèse d'une production locale de *canabas*.

Dans cette perspective, l'attestation suivante présente un intérêt certain. En effet, en 1138, Rixende, veuve de Pons Foulques, qui a des droits sur le *castrum* de

---

59 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.* et VERGOS, Alexandre, « Les Guilhem de Montpellier... », art. cit.

Popian<sup>60</sup>, et ses enfants mettent en gage contre 10 marcs d'argent divers biens dans le ressort de la *villa* et de la paroisse de Montpellier. Il comprend quatre moulins dont celui de Johannes *cannabacerius*. Étant donné le qualificatif attribué à l'exploitant du moulin, l'hypothèse que ce moulin soit un moulin à chanvre est plausible car on voit mal Johannes se contenter de produire de la farine quand l'activité principale qui le qualifie est liée au chanvre. Le moulin lui servirait à mécaniser une opération technique, celle du teillage, qui consiste à broyer la tige du chanvre pour en briser l'écorce afin de séparer les fibres textiles de la plante. Cette opération intervient juste après le rouissage du chanvre une fois les fibres séchées après leur immersion dans l'eau. Il serait logique que Johannes maîtrise toute la chaîne opératoire technique et détienne donc aussi une canebière à proximité du moulin : il disposerait alors directement de la matière première. L'existence probable vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle d'un moulin à chanvre dévoile un pan peu éclairé du développement artisanal de la cité guillelmide lié au travail de cette plante. Elle suggère que Johannes, le canabassier, ne se contenterait pas de transformer une matière première déjà préparée ou de vendre un produit fini. Qu'il se la soit procurée localement ou de manière beaucoup plus lointaine, il la transforme ou la fait transformer sur place, ce qui montre que le chanvre n'apparaît pas seulement dans la cité guillelmide par le commerce de toiles importées. Si Johannes se contente d'assurer seulement les opérations de finition, son moulin est un moulin paroïr. Il serait alors le plus lointain ancêtre de ces moulins paroïrs installés sur le Lez à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle pour préparer les toiles de lin et de chanvre car les berges du fleuve sont basses et donc plus propices pour faire sécher les toiles<sup>61</sup> ou bien offrent de plus vastes surfaces.

Les deux dernières mentions sont des plus intéressantes pour renforcer la thèse d'une culture locale de la plante et, à partir de là, celle du moulin à chanvre de Johannes, le canabassier. La leude de Montpellier, détaillée à deux reprises dans le *Liber* (**voir annexe**), taxe, au XII<sup>e</sup> siècle, la charge, appelée aussi la saumée, de cannes, de « *canabe* » ou « *canbe* » et de cordes. L'expression « *lo fais de collier de cannas e canabe* » précise l'état exact des produits transportés et taxés. Son intérêt réside dans l'usage du terme « collier ». Je l'ai interprété de la manière suivante : « collier » vient du latin *colligere*, cueillir, récolter, qui a donné en ancien français la forme « cueillier » et ses dérivés « coillier », « collier », « colher », « cuelher »<sup>62</sup>. Il s'agit bien ici de commercialiser deux produits bruts, non finis, le roseau (*Arundo Donax* ou éventuellement *Phragmites communis*) et le chanvre (*Canabis sativa*), sans doute mis en gerbes comme les céréales, ou plutôt en bottes, pour faciliter le transport, après avoir été récoltés, coupé pour la canne de Provence, probablement arraché pour le cannabis. La leude précise la charge, *lo fais*, d'une cueillette, *collier*, et associe canne et *canabe*. Si le chanvre peut être importé, ce n'est pas le cas de la canne dont le Bas-Languedoc constitue une aire privilégiée de récolte comme

---

60 DUHAMEL-AMADO, Claudie, *Genèse des lignages...*, *op. cit.*, t. II, p. 180-181.

61 COMBES, Jean, « L'industrie et le commerce... », *art. cit.*

62 Les attestations médiévales puis du XIX<sup>e</sup> siècle fournies par les trois dictionnaires consultés sont plus tardives mais prouvent leur usage et surtout leur étymologie. GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue...*, *op. cit.*, p. 192 ; HONNORAT, Simon-Jude, *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne*, Digne, Repos éditeur, 1846-1847, *coillir*, cueillir p. 516 ou *culhir*, cueillir, détacher des fruits, des fleurs, des feuilles de leurs branchages p. 623 ; MISTRAL, Frédéric, *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français*, 1878-1886 *cullidor*, *culhidor*, celui qui cueille p. 687 *colher* cueillir p. 689.

l'attestent les droits d'usage au XII<sup>e</sup> siècle. Ces indices vont dans le sens de la commercialisation d'une culture locale et non importée. Dans cette configuration, il est probable que la récolte de chanvre doit être un minimum séchée avant son transport. Deux siècles plus tard, Jean Teisseire, cordier d'Avignon, travaille certes le chanvre, mais aussi le jonc<sup>63</sup>.

Les canebières bas-languedociennes sont suffisamment importantes pour répondre aux besoins des paysans et fournir une redevance seigneuriale, le seistairal, mais aussi pour alimenter de manière régulière, puisqu'il fait l'objet d'une taxation usuelle par le pouvoir guillelmide, un commerce local et régional tout autour de la cité montpelliéraine alors en pleine expansion. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le cordier avignonnais Jean Teisseire s'approvisionne en matière première sur les marchés de Pézenas ou de Villeneuve-lès-Avignon qui constituent pour lui un premier bassin d'approvisionnement régional avant d'importer de plus loin<sup>64</sup>. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le recensement de biens dénommés *Canabaz* dans la moyenne vallée de l'Hérault ou dans les *castra* ruraux autour de Montpellier, la découverte du premier canabassier du corpus, Fulcran, en 1116-1135 au *castrum* de Saint-Pons de Mauchiens, les différentes formes de taxations guillelmides sur le chanvre sont autant de prémices de la situation ultérieure du XIV<sup>e</sup> siècle qui fait de certains centres bas-languedociens des aires d'approvisionnement en chanvre. Les indices ici rassemblés valident le fait que les individus qualifiés de canabassiers aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ont une activité principalement centrée sur le chanvre et non pas sur le lin. En effet, à partir des années 1270-1290, les marchands « canabassiers » ont fait du commerce des toiles leur métier et ces toiles sont constituées certes de chanvre mais aussi de lin<sup>65</sup>. Parce que les indications écrites jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle ne mentionnent jamais de plantations de lin ou de biens ayant un qualificatif lié au lin, mais au chanvre, il faut considérer que les canabassiers bas-languedociens s'occupent principalement de cette plante textile et que cette situation est suffisamment prégnante pour être enregistrée dans la documentation écrite. D'ailleurs, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les canabassiers montpelliérains s'approvisionnent plus en chanvre qu'en lin, difficile à trouver<sup>66</sup>. L'emploi du mot canabassier, et non celui de linier, paraît aussi laisser peu de place au doute.

## L'économie du chanvre

### ***Le chanvre : pour quoi faire ?***

La documentation essentiellement diplomatique des cartulaires montre que les populations médiévales utilisent le chanvre prioritairement pour ses fibres et traditionnellement dans deux grands domaines.

Le premier usage du « *canabas* » est attesté par deux tarifs de leudes : celle de Montpellier taxe les cordes et des charges ou saumées de cordes ; la matière première n'est pas mentionnée, mais la mention précède ou suit immédiatement celle du « *canabas* » et, logiquement, tout laisse supposer qu'il s'agit de taxer des

---

63 DUBOIS-MORESTIN, Mélanie, « Techniques, usages... », art. cit.

64 *Ibid.*

65 COMBES, Jean, « L'industrie et le commerce... », art. cit.

66 *Ibid.*

cordes de chanvre<sup>67</sup>. Puis le tarif de péage en Avignon plusieurs décennies plus tard confirme une taxation des cordes de chanvre à 1 denier pour 10 cannes. Ce sont les fibres les moins fines qui sont dévolues à cette fabrication essentiellement pour le bâtiment, la pêche, les transports terrestres et la marine fluviale et maritime<sup>68</sup>. La navigation sur les étangs et les graus-chenaux du littoral, qui suppose l'usage de bacs et ou de tralhons comme en Arles<sup>69</sup> et sur les cours d'eau régionaux alimentent le commerce bas-languedocien et le trafic sur les grandes voies sur terre également. Il semble qu'il faille attribuer à Guilhem V la réouverture du port de Lattes dès les années 1121-1130<sup>70</sup>, plaque tournante des échanges à l'interface entre les terres, les étangs et l'ouverture, par les graus, vers la Méditerranée. Ces cordes pourraient aussi être utilisées au cœur des terroirs.

La seconde utilisation du « *canabas* » est la plus connue, bien qu'elle soit, en termes de mentions dans la documentation diplomatique, guère plus importante que la précédente (trois mentions contre deux) : c'est évidemment le chanvre textile. Les fibres après rouissage sont teillées (broyées), nettoyées et séchées ; alors seulement elles peuvent être filées et, compte tenu de la datation des documents, certainement majoritairement à la quenouille, le rouet ne se diffusant qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Les leudes de Montpellier (XII<sup>e</sup> siècle) et de Lodève (1212) taxent les toiles de chanvre de manière courante, signe d'une commercialisation bien présente au sein des villes marchandes de produits finis venus de la banlieue au sens médiéval du terme ou d'horizons plus lointains. D'ailleurs, lorsqu'en 1212, Bérenger de Soubès vend à l'évêque de Lodève une portion de la leude du bois de Regina, il distingue la production locale et la production extérieure (*homines extranei*). Pour faire plus précisément la part des choses entre les deux, il faudrait sans doute dépouiller les registres notariés montpelliérains et lodévois<sup>71</sup>. Ce serait là un moyen de vérifier si les canabassiers sont plutôt des revendeurs ou bien de véritables toilliers. Mais cette investigation dépasse le présent projet. Dans ces mêmes leudes et dans le « sestairal » montpelliérain, il faut souligner aussi l'association lin-chanvre en matière de toiles.

---

67 Des cordages ou fragments carbonisés de cordes antiques de chanvre sont attestés dans les ports de Lattes et Marseille : voir BOYER, Raymond et VIAL, Gabriel « Tissus découverts dans les fouilles du port antique de Marseille », *Gallia*, t. 40, fasc. 2, 1982, p. 259-27. BOYER, Raymond, « Étude d'une corde en chanvre », encart A dans BUXO, Ramon, CHABAL, Lucie et ROUX, Jean-Claude, « Toiture et restes carbonisés d'une maison incendiée dans l'habitat de Lattes au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. », *Lattara*, 9, 1996, p. 378-379.

68 LONCHAMBON, Catherine, « Histoire de cordes et de rames. Les bacs de la Durance (France) », *Archaeonautica*, 14, 1998, p. 111-114. ROSSIAUD, Jacques, *Dictionnaire du Rhône médiéval. Identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve (1300-1550)*, t. I, *Documents d'ethnologie régionale*, vol. 23, Grenoble, 2002, p. 215-217. ROSSIAUD, Jacques, *Le Rhône au Moyen Âge*, Paris, Aubier, collection historique, 2007, 648 p. CORDOBA DE LA LLAVE, Ricardo, « Le travail du chanvre et ses applications à la navigation et à la pêche dans l'Espagne médiévale », *Le chanvre, histoire et technique d'une fibre végétale, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2020, t. 127, n°3, p. 33-47. DUBOIS-MORESTIN, Mélanie, « Techniques, usages... », art. cit.

69 STOUFF, Louis, *Arles...*, *op. cit.*

70 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.*, p. 48.

71 REYERSON, Kathryn, « Le rôle de Montpellier... », art. cit.

La plante peut être encore exploitée de multiples autres manières attestées traditionnellement, ethnographiquement ou archéologiquement<sup>72</sup>. L'extraction des fibres peut aussi fournir de l'huile tout comme les graines. Celles-ci sont également consommées sous formes de bouillies alimentaires<sup>73</sup>. Les propriétés narcotiques et analgésiques du cannabis sont évidemment connues<sup>74</sup> : c'est la raison pour laquelle il est cultivé dans les jardins urbains ou ruraux plus comme plante médicinale qu'industrielle<sup>75</sup>, comme le fait l'abbesse Hildegarde de Bingen (1098-1179) dans celui de son couvent<sup>76</sup>.

### **Une originalité guillelmide**

On l'aura déjà compris au fil de la lecture et avec la consultation du tableau récapitulatif recensant les attestations du chanvre sous toutes ses formes (**voir annexe**) : sur les 28 occurrences, seules 6, soit 21,5 %, n'ont pas été tirées du *Liber instrumentorum memorialium*. Ce cartulaire des seigneurs de Montpellier est bien évidemment un cartulaire laïc, à la différence de tous les autres consultés. Il est unique en son genre pour la période et la région considérées. Comme tous les cartulaires, il témoigne à la fois d'un souci de conservation et de gestion et Pierre Chastang va jusqu'à le qualifier d'« outil de défense patrimoniale<sup>77</sup> ». Les nombreux brefs, censiers..., beaucoup moins présents dans les cartulaires monastiques contemporains, révèlent que ce souci de gestion est particulièrement aigu et développé. Il reflète aussi la politique d'un lignage et la domination d'une seigneurie. Il s'agit de répertorier en détail les ressources banales et foncières de cette assise, mais aussi les ressources monétaires pour mener une politique économique. Le *Liber* est bien aussi un instrument de domination au service de cet « esprit d'entreprendre » qui caractérise les Guillelmide. Ils ont impulsé, accompagné, dirigé, et parfois de manière autoritaire, la fulgurante croissance démographique et économique de leur cité au XII<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup>. Que les mentions de chanvre apparaissent quasi uniquement dans le *Liber* n'est donc pas un pur hasard.

---

72 BOUBY, Laurent, « Le chanvre (*Cannabis sativa* L.)... », art. cit.

73 CHEVALIER, Auguste, « Histoire de deux plantes cultivées d'importance primordiale : le Lin et le Chanvre », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 1944, n°269-271, p. 51-71.

74 La résine de cannabis est extraite principalement des variétés tropicales dont le fameux chanvre indien, une variété différente du chanvre de nos contrées, qui contient plus de cannabinoles (THC  $\Delta$ -9-tétrahydrocannabinol).

75 COULET, Noël, « Pour une histoire du jardin. Vergers et potagers à Aix-en-Provence, 1350-1450 », *Le Moyen Âge. Revue d'histoire et de philologie*, 1967, p. 239-270. *Jardins et vergers en Europe Occidentale (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Neuvièmes journées internationales d'histoire (18-20 septembre 1997), Auch, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1989, 288 p.

76 MOULINIER, Laurence, « Hildegarde de Bingen, les plantes médicinales et le jugement de la postérité : pour une mise en perspective », *Les plantes médicinales chez Hildegarde de Bingen*, oct. 1993, Gand, Belgique, p. 61-75.

77 CHASTANG, Pierre, « La préface du *Liber instrumentorum memorialis* des Guilhem de Montpellier ou les enjeux de la rédaction d'un cartulaire laïque méridional », dans LE BLEVEC, Daniel (dir.), *Les cartulaires méridionaux*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, Collection Études et rencontres, 19, p. 91-121.

78 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, op. cit., p. 93.

En effet, dès le XII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Montpellier ont mis en place une véritable stratégie de développement économique et s'y sont tenus<sup>79</sup>. Elle était appuyée sur le redéploiement patrimonial depuis la moyenne vallée de l'Hérault et Aumelas dans le comté de Mauguio<sup>80</sup>, parfaitement visible dans le testament de Guilhem d'Aumelas en 1155 (cf. *supra*) et sur la réussite de projets urbains ou suburbains comme la réouverture du port de Lattes, capital pour le commerce. Dans cette perspective, les Guillelmide s'entourent de plus en plus de bourgeois<sup>81</sup>, mus, eux aussi, par cet « esprit d'entreprendre » qui caractérise ce lignage, et ce au détriment des aristocrates. Dès 1155, parmi ces bourgeois aux métiers et activités diverses, il faut mettre en avant Brémond qui est sans doute l'un de ceux qui ont ouvert la voie pour animer la croissance de la canabasserie.

La culture du chanvre dans les campagnes de l'aire d'influence guillelmide est une réalité dès le début du XII<sup>e</sup> siècle puisque cette production est taxée au même titre que toutes les autres. La documentation écrite mobilisée n'autorise pas d'éclairage antérieur. Cette culture villageoise assure d'abord les besoins autochtones mais elle permet aussi le démarrage d'une économie régionale du chanvre appuyée sans doute sur une mécanisation de certaines étapes de la production, dont témoigne Johannes détenteur d'un moulin au cœur de la cité. Nul doute que quelqu'un comme Brémond a tenté de changer d'échelle, avec la bénédiction des Guilhem. L'on peut raisonnablement penser qu'il a sans doute importé aussi du chanvre d'ailleurs : rien n'est sûr, mais la trajectoire de la cité montpelliéraine, la présence de canabassiers dans les quartiers artisanaux comme La Condamine et les campagnes environnantes le laissent logiquement supposer.

\*

Au début de cette enquête sur le chanvre en Bas-Languedoc, la récolte ne promettait certainement pas d'être aussi fructueuse. Au lieu de quelques mentions écrites éparses, qui interdiraient de tenir un discours cohérent, ce sont 28 attestations qui ont été recensées, dont les deux tiers concernent des qualificatifs liés à des personnes. Ce corpus contribue à réhabiliter la place de cette plante dans l'économie bas-languedocienne du XII<sup>e</sup> et du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Avant 1100, la documentation écrite dépouillée ne fait état que de deux indices localisés en Provence, ce qui ne signifie pas que la plante n'y est pas présente. En effet, 80 % des témoignages sont recensés dans le cartulaire des Guilhem de Montpellier qui ne contient pas, comme les cartulaires monastiques, et pour cause, chartes et diplômes des origines carolingiennes des abbayes bénédictines ou des chapitres cathédraux.

En Bas-Languedoc, et peut-être aussi en Provence, mais les témoignages sont pour l'heure trop ténus, un faisceau d'indices concordants étaye la thèse de la culture du chanvre dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Ils entérinent les premiers témoignages archéologiques et bioarchéologiques médiévaux antérieurs. Cette culture se fait d'abord pour assurer les besoins locaux, ainsi dans la moyenne vallée de l'Hérault ou dans les *castra* ruraux autour de la cité guillelmide comme Montferrier. Mais elle contribue aussi aux échanges régionaux comme le révèlent les tarifs de leudes de Montpellier et de la région lodévoise. Le changement d'échelle est

---

79 *Ibid.*, p. 24 et 34.

80 DUHAMEL-AMADO, Claudie, « Aux origines des Guilhems de Montpellier (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Questions généalogiques et retour à l'historiographie », *Études sur l'Hérault*, n°7-8, 1991-1992, p. 89-108.

81 VERGOS, Alexandre, « Les Guilhem de Montpellier... », art. cit.

perceptible dans la documentation écrite dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. La croissance de la canabasserie accompagne celle, spectaculaire, de la ville de Montpellier où des marchands ou des artisans du chanvre se sont désormais préférentiellement installés au cœur de la cité dans les quartiers de la Condamine, rue *Francigena*, et de la Corratierie. Ils sont certes marchands ou fabricants de toiles, mais il est probable que quelques-uns tiennent toute la chaîne opératoire technique du travail du chanvre, tel ce Johannes, un canabassier détenteur d'un moulin probablement à chanvre. Kathryn Reyerson<sup>82</sup> avait supposé que les industries rurales de la laine et du chanvre de l'arrière-pays montpelliérain étaient liées.

L'impulsion donnée par la lignée guillelmide pour dynamiser la ville est décisive : véritables « princes urbains<sup>83</sup> », ils s'entourent de bourgeois dynamiques à l'image de Brémond, *canabacer*, ou de Pierre, canabassier de Montferrier, qui gravitent dans l'entourage de Guilhem d'Aumelas et de Raimbaud d'Orange dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Un siècle et demi plus tard, en 1301, l'existence d'une rue de la canabasserie du Peyrou, aujourd'hui disparue<sup>84</sup>, concrétise l'importance des canabassiers au sein de la ville. Si le troisième rang qu'occupent les drapiers liés aux étoffes écarlates dans l'administration municipale était déjà bien connu<sup>85</sup>, la reconnaissance institutionnelle du rôle économique des canabassiers, rôle qui est documenté dès 1252, se traduira par la place qu'ils tiendront ensuite, à partir de 1362, au sein du consulat de la cité montpelliéraine comme « canabasserie majeure<sup>86</sup> ».

## Annexe

### Les mentions de chanvre recensées dans la documentation essentiellement diplomatique dépouillée en Bas-Languedoc et dans le cartulaire victorin de Marseille (VIII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle)

#### NB : les abréviations correspondent à :

Cart. Lodève : MARTIN, Ernest, *Cartulaire de la ville de Lodève*, Montpellier, Serre et Roumégous, 494 p., et Marseille, Jeanne Laffitte reprints, 1979.

---

82 REYERSON, Kathryn, « Le rôle de Montpellier... », art. cit.

83 FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, *Montpellier...*, *op. cit.*

84 Arch. mun. de Montpellier, AA9 1415. GUIRAUD Louise « Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1985, 2<sup>e</sup> série, t. 2, p. 89-335, notamment p. 201. FABRE, Ghislaine et LOCHARD, Thierry, « Montpellier », dans GAUTIEZ, Bernard, ZADORA-RIO, Élisabeth et GALINIE, Henri (éd.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 101-113 et fig. 6.

85 GOURON, André, *La réglementation des métiers en Languedoc au Moyen Âge*, Genève, Droz, 1958, 439 p. COMBES, Jean, « L'industrie et le commerce... », art. cit., REYERSON, Kathryn, « Le rôle de Montpellier... », art. cit.

86 COMBES, Jean, *Ibid.* ; ROMESTAN, Guy « Sous les rois d'Aragon et de Majorque », CHOLVY, Gérard (éd.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 1984, p. 7 et 62.

Cart. Mars. : GUERARD, Benjamin, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, collection des cartulaires de France t. VIII-IX, Paris, Ministère de l'Instruction publique, 1857, t. I, 651 p., t. II, 944 p

*Liber* : GERMAIN, Alexandre et CHABANNEAU, Camille, *Liber instrumentorum memorialium ou cartulaire des Guillems de Montpellier*, Montpellier, Société archéologique de Montpellier, 1884-1886, 850 p.

Date	Référence	Mention originale	Traduction française
XI <sup>e</sup> s.	cart. Mars. n°42 p. 65	<i>In valle Sancti Juliani continentur III modiate quas dedit Wilelmus canonicus... Post obitum autem ejus... dederunt unum optimum cotum et VIII alnas de cannabaz</i>	Dans le val Saint-Julien, 3 modiées données par Guilhem, chanoine... Après son décès... ils donnèrent un cheval <i>bimus</i> et 8 aunes de chanvre.
1070 environ	cart. Mars. n°383 p. 391	<i>Breve de accaptibus quos frater Barnerius fecit ex multis locis... In villa Madalgas... Et Pontius Canabutius, I quartaradam ad Cornialetam, et aliam, in clauso de Benedicto.</i>	Bref des accapts que frère Barnier fit en de nombreux lieux... à Mazaugues... Et Pons canabassier, une quarterée au lieu-dit <i>Cornialetam</i> et une autre dans le clos de Benoît.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°245 p. 408	<i>De leusdis - De singulis peciis de panno lineo et laneo, I denarium de leusda, excepto de canabaciis qui sunt venditi ad centum, de quibus datur III denarii de unoquoque centum.</i>	Les leudes- Pour chaque pièce de lin et de laine 1 denier de leude, à l'exception de celles en chanvre qui sont vendues par unité de cent, pour lesquelles sont dûs 3 deniers par unité de 100
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°252 p. 415-416	<i>Itam carta mansorum, de quibus faciunt alberguos. De manso de Gardiolas, VII setarios de ordeo... Mulier Ulgerii canabasserii, VIII sest. ... Ermengaudus draper, I sest.</i>	De même instrument des manses qui doivent l'albergue. Le manse de la Gardiole doit 6 setiers d'orge... La femme d'Ulger, canabassier, 4 setiers... Ermengaud, drapier, 1 setier.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°258 p. 422 et 423	<i>De census de la Condamina de Guillelmi Montispessulani. In primis donat... Gaufredus Canabaz, XII den... Folcherus Canabas, II sol.</i>	Cens de la Condamine de Guilhem de Montpellier... Sont redevables en premier lieu... Gaufred, canabassier, 12 deniers... <i>Folcherus</i> , canabassier, 2 sous.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°275 p. 437 et 439	<i>Hec est carta tocuis lesde Montispessulani... De omni panno lineo, quod valet de duobus solidis in susum, 1 den., excepto de cannabaciis, qui sunt ventidi ad centum, de quibus dantur, de unocuocue centum, III den. ... Saumada de cannas, 1 canna. Saumada de cordis, 1 corda. Saumada de canbe III den... Lo fais de collier de cannas e canabe, e de cordas, 1 den.</i>	Cet instrument est la leude de tout Montpellier... Pour chaque toile de lin qui valent jusqu'à 2 sous, 1 den., à l'exception de celles en chanvre qui sont vendues par unité de cent, pour lesquelles sont dus 3 deniers par unité de 100... 1 saumée de cannes, 1 canne. 1 saumée de cordes, 1 corde. 1 saumée de chanvre, 3 deniers. Pour une charge constituée de gerbes de cannes et de tiges de chanvre, et de cordes, 1 denier.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°276 p. 440	<i>Cartas quorumdam hominum, qui debent reddere censum et alberguos Guillelmo, domino Montepessulani.... Stephanus Canabaz, XII den.</i>	Instrument concernant les hommes qui doivent le cens et les albergues au seigneur de Montpellier, Guilhem... Etienne, canabassier, 12 deniers.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°279 p. 444 et 445	<i>Item carta de albergis. De albergis foris ista villa.... De canabaria de Cornon, II militibus</i>	De même, instrument concernant les albergues. Les albergues hors de la <i>villa</i> ... Pour la canebière de Courmon, l'albergue due est pour 2 chevaliers.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°282 p. 448, 449 et 450	<i>Hec carta de censu de camp Brunonis Silvestris- Petrus Santius, VII den. et I obol.... Isti vero sunt Guillelmi Montispessulani dominio - Constantinus pelliparius, VIII den... Aimericus canabacerii, X den... Summa CLIII sol.</i>	Cet instrument concerne le cens sur le champ de Brun <i>Silvestris</i> . Pierre <i>Santius</i> doit 7 deniers et une obole... Ceux-ci sont sous la directe de Guilhem de Montpellier - Constantin, péliissier, 8 deniers, Aimeric, canabassier, 10 deniers... Somme totale 153 sous.

XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°283 p. 450	<i>Hec est carta de Coirataria vetula. Galterius de Barreira, XVI den. Folcrandus canabacerius, VI den.</i>	Instrument de la Corraterie vieille. Galtier de Barrière, 16 deniers. Folcrandus, canabassier, 6 deniers.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°284 p. 451 et 456	<i>Hec est carta de Condamina. Baudilius, XVI den... Gilius, canabacerius, VII den... Stephanus, cannabacerius, III sol... Summa istius carte CCC.LV solid.</i>	Instrument de la Condamine. Baudille doit 16 deniers... Gilles, canabassier, 7 deniers... Etienne, canabassier, 3 sous... Ce qui fait un total de 355 sous.
XII <sup>e</sup> s.	<i>Liber</i> n°285 p. 456, 457 et 458	<i>Hec est carta vetula de carrera Francigena. Johannes de Nivelva, et Enricus, cognatus ejus, donant de censu in unoquoque anno, de domo que est retro murum, II solidos... Guido cannabassers, II den... Bertrandus canabacerius, XVIII den... Aimericus canabazers, VIII den. Summa L solidi.</i>	Instrument ancien de la voie des Francs. Jean de Nivelva et Henri, son parent, donnent pour la maison qui est derrière l'enceinte un cens annuel de 2 sous... et Gui, canabassier, 2 deniers... et Bertrand, canabassier, 18 deniers... et Aimeric, canabassier, 9 deniers. Le total est de 50 sous.
1103- 1104 24 janvier	<i>Liber</i> n°100 p. 207 et 210	<i>Hec est carta donacionis, quam facio ego Guilelmus Montispessulani tibi Raimundo, et Bernardo Guillelmo, fratri tuo, et infantibus tuis. In nomine Domini. Ego Guilelmus Montispessulani dono tibi Raimundo et Bernardo Guillelmi, fratri tuo, totam vicariam Montispessulani tocius, et vicariam de omnibus terris de omnibus mansis Montispessulani.... Sestairalicum dono vobis de omni blado et de omni legumine, et de farina, et de linoso, et de cannaboso, et de castaneis Longobardorum, si mensurantur cum sestairale, vel eminale.</i>	Cette charte est la donation que moi, Guilhem de Montpellier, j'ai faite à Raimond et Bernard Guilhem, son frère et ses enfants. Au nom de Notre-Seigneur. Moi, Guilhem de Montpellier, je donne à Raimond et Bernard Guilhem, son frère, toute la viguerie sur tout Montpellier et la viguerie sur toutes les terres et tous les manses de Montpellier... Je vous donne le seistairal sur tous les bleds, tous les <i>legumina</i> , la farine, le lin, et le chanvre, et les châtaignes lombardes, s'ils sont mesurés au setier ou à l'émine.
1116- 1132	<i>Liber</i> n°230 p. 386	<i>Ego Raimundus Ugo de Pogeto pro VII solidis melgoriensibus mitto in pignore... illum albergum ad duos milites, cum I sestario ordeï... testes sunt Fulcrannus cannabacerius, Bernardus filius Petri Atberti et Raimundus qui scripsit hec.</i>	Raimond Hugues du Pouget met en gage pour 7 sous de Melgueil... l'albergue annuelle pour 2 chevaliers et 1 setier d'orge... Témoins : Fulcran, canabassier, Bernard fils de Pierre Atbert et Raimond qui a écrit cet acte
1138	<i>Liber</i> n°53 p. 94	<i>Ego Rixenda, qui fuit uxor Poncii Fulconis de Popiano, et ego Guillelmus de Pinnano, ejus filius... per X marchas argenti fini mittimus in pignore... tibi Petro de Girunda, et uxore tue et infantibus tuis...totum honorem nostrum et jus nostrum... in villa, parrochia et terminium de Monte pessulaneto... Hii usatici istius honoris prescripti sunt tales... De molendino Johanni cannabacerii, X sol ad festum Sancte Marie augusti</i>	Rixende, veuve de Pons Foulques de Popian, et son fils, Guilhem de Pignan, mettent en gage contre 10 marc d'argent fin à Pierre de <i>Girunda</i> , son épouse et ses enfants, l'honneur et le droit... qu'ils détiennent dans la <i>villa</i> , paroisse et ressort de Montpellier... Les usages de cet honneur sont tels... pour le moulin que tient Jean, canabassier, 10 sous sont dus le 15 août, fête de sainte Marie.

1139 avril	<i>Liber</i> n°104 p. 219 et 223	<i>Ego Guillelmus de Montepessulano dominus, dono et concedo tibi Gaucelmo de Clareto, et tibi Guillelmo Aimoino, et tibi Raimundo Aimoino, et tibi Pelagocio... totam vicariam tocius ville Montispessulani... Sextairalicum dono vobis de omnis blado et de omni legumine, et de farina, et de lino, et de cannaboso, et de castaneis Longobardorum, si mensurantur cum sestairale, vel eminale.</i>	Moi, Guilhem de Montpellier, seigneur, je donne et concède à toi, Gaulcem de Claret, et à toi Guilhem Aimoin, et à toi Raimond Aimoin, et à toi <i>Pelagocius</i> ... toute la viguerie de la ville de Montpellier... Je vous donne le seistairal de tous les bleds, et de tous les <i>leguminina</i> , de la farine, et du lin et du chanvre, et des châtaignes lombardes, s'ils sont mesurés avec le setier ou l'émine.
1155	<i>Liber</i> n°552 p. 734 et 737	<i>Testes superius scripti in ipso testamento, subpresentia domine Ermessendis predicte, Ademarii de Muro Veteri, Guillelmi de Fabricis, Atbrandi et Guiraudi Atbrandi, Rostagni de Popiano, Bertrandi de Monte Petroso, Guillelmi de Scanbrida, Raimundi de Salviniaco, Poncii de la Veruna, Guillelmi de Pinnan, Arnaldi Silvestri, Bremundi canabacer, Arnaldi de Sancto Quintino, Johannis Guillelmi, Tomas</i>	Les témoins des décisions de ce testament en présence de la susdite dame Ermessende sont Adémar de Murviel, Guilhem de Fabrègues, Atbrand et Guiraud Atbrand, Rostaing de Popian, Bertrand de Montpeyroux, Guilhem de Scandrida, Raimond de Salviniac, Pons de Lavérune, Guilhem de Pignan, Arnald <i>Silvestri</i> , Brémond, canabassier, Arnald de Saint <i>Quintino</i> , Johannes Guilhem, Thomas
1164	<i>Liber</i> n°341 p. 528	<i>Ego Raimbaldus, filius quondam Guillelmi de Omelaz, scio et in veritate cum hac carta recognosco quo tu Tittborgueta, soror mea, habes pro pignore VI milia solidorum melgoriensium et unam marcham argenti fini, super forciam et super totum honorem meum... de Valle... a fluminis Amancionis usque ad Vicum et de montibus usque ad mare... Testes sunt Guillelmus de Roca, Bernard de Cornone, Bernardus Berengarii, Petrus Princer, Guillelmi Adalguerii, Aimericus tallator, Guillelmus de Sanco Antonino, Petrus de Monte ferrario, canabacerius, Petrus Ratella et Silvester, qui hec scripsit</i>	Raimbaud, fils de feu Guilhem d'Aumelas, sait et en vérité reconnaît avoir mis en gage à Tibarguette, sa sœur, pour 6000 sous de Melgueil et un marc d'argent fin la <i>forcia</i> et tout l'honneur... de <i>Valle</i> ... et tout qu'il possède depuis la Mosson jusqu'à Vic et des montagnes à la mer... Sont témoins Guilhem de Roque, Bernard de Cournon, Bernard Bérenger, Pierre <i>Princer</i> , Guilhem Adalgier, Aimeric, tailleur, Guilhem de Saint Antonin, Pierre de Montferrier, canabanassier, Pierre <i>Ratella</i> et Silvestre qui a rédigé cette charte.
1164	A.D. Hte-Gar., H Malte, St-Félix, XVIII, n°64	<i>Arnaldus Pontius de Campaniolis et frater ejus, Lauretus... vendimus... Guillelmi Arnaldi, procuratori, honorem de Fontanillis...honorem de Canabiaz...</i>	Arnald Pons de Campagnolles et son frère Lauret... vendent... au procureur de l'ordre de Malte Guilhem Arnald... l'honneur de Fontanille et de celui de Canabiaz
1211	A.D. Hérault 58H190 n°3	<i>honorem... in parrochia Sancto Baudilio ad Rupe...qui confrontat... honorem Joh. Canabaier et frater ejus</i>	Vente d'un honneur dans la paroisse de Saint-Bauzille de Montmel dont l'un des confronts jouxte l'honneur de Johannes, canabassier, et de son frère.
1212	cart. Lodève (ville) n°41 p. 37	<i>portionem leudarum... que dicitur Bois de la Regina usque ad locum Bocassertz... leuda si cannabecerii fuerint in unoquoque, den. III... Leuda... unaquaque panni pecia in undinis reperta, den. I, si tamen drapus fuerit homines extranei... leuda in unoquoque die sabbati, singuli cannabaceii, l obola</i>	La partie des leudes...du bois de <i>Regina</i> jusqu'au lieu appelé <i>Bocassertz</i> ... S'il y a des canabassiers, pour chacun 3 deniers de leude... pour chaque pièce de tissu sur le marché, 1 denier de leude... si toutefois le tissu a été confectionné par des étrangers... sur les marchés ayant lieu tous les samedis, chaque canabassier doit s'acquitter d'une obole de leude

1236 11 novembr e	cart. Mars. n°989 p. 441	<i>Nos R. Berengarius, Dei gratia comes Provinciae et marchio Forcalcherii... concedimus... monasterio Sancti Victoris Massiliensis...edificare munitionem... in territotio de Chaudol... Actum apud Brinonem, in palatio, in camera domini comitis. Testes fuerunt... Jo. Cannabancius</i>	Nous, R. Béranger, par la grâce de Dieu, comte de Provence et marquis de Forcalquier, concédons... à Saint-Victor de Marseille... le droit de fortifier... dans le territoire de Chaudol... Acté à Brignoles, au palais, dans la <i>camera</i> du comte. Les témoins furent... Jo., cannabassier.
XII <sup>e</sup> s. milieu	cart. Mars. appendice à la préface X Avignon p. LXXXVIII	<i>Corda cannabaciorum, de X cannis mensuratis I den. Percipitur</i>	Tarif des péages du comté de Provence au milieu du XIII <sup>e</sup> s. d'un denier pour 10 cannes mesurées de corde de chanvre

produit fini	produit brut	nom de bien	canebière	nom de personne		
17,5	11,5	3,5	3,5	64	100	pourcentage
5	3	1	1	18	28	données brutes

